

POLICY BRIEF ARIACOV-SHS-CERFIG N°1

LA POLITIQUE DES MASQUES



Fanny Attas, Pr Moustapha Keïta Diop, Tidiane Barry, Bienvenu Salim Camara (MD, MPS), Marie Yvonne Curtis (PhD), Niouma Laurent Koniono, Sekou Kouyaté, Pr Frédéric Le Marcis, Gassim Sylla, Christine Timbo Songbono (MD), Paul Théa, Timothée Foromo Béavogui (MD), (Equipe sciences sociales du CERFIG)¹².

QUE FAISONS-NOUS ? Nous réalisons depuis le mois de mai 2020 des enquêtes ethnographiques en population générale et auprès des agents de santé afin de suivre l'évolution et l'appropriation des mesures prises pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 dans les villes de Conakry, Mamou et Forécariah d'avril 2020 à décembre 2020.

QUI SOMMES-NOUS ? Le projet de recherche « L'ombre portée d'Ébola sur l'épidémie de SARS-COV2. Analyse des politiques publiques, des pratiques des acteurs et les représentations populaires relatives à la Covid-19 pour une meilleure réponse guinéenne à la pandémie »³ est mené au Centre d'Étude de Recherche et de Formation en Infectiologie de Guinée (CERFIG) par une équipe composée de chercheurs en sciences sociales de l'Institut de Recherche pour le Développement, de l'Université Général Lansana Conté de Sonfonia (UGLSC) et du Centre National de Formation et de Recherche en Santé Rurale de Maférinyah (CNFRS). Il s'inscrit dans le projet de recherche-action en appui à la riposte africaine à l'épidémie de Covid-19 (**ARIACOV**) coordonné par l'IRD et financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et reçoit également le soutien de l'AMREF (**Projet Riposte COVID-19 Guinée Sénégal, financement AFD**). Ce projet fait suite à une étude préliminaire financée par ENABEL en avril 2020⁴.

CONTEXTE

L'épidémie de Covid-19 a touché la Guinée le 12 mars 2020. Le 16 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire est déclaré sur toute l'étendue du territoire (frontières terrestres fermées, réduction du nombre de passagers dans les transports, interdiction des rassemblements de plus de 20 personnes, fermeture des écoles et des lieux de culte, distanciation physique...). L'obligation du port du masque est promulguée le 18 avril 2020 (prix conseillé de vente 2500 francs guinéens et amende de 30 000 francs guinéens en cas de non-respect). L'amende est portée 50 000 francs guinéens le 17 août 2020 suite au constat du manque de respect de la mesure.

¹ <http://cerfig.org>.

² Correspondance frederic.lemarcis@ird.fr.

³ Ce projet a reçu l'approbation du Comité National d'Éthique pour la Recherche en Santé de la République de Guinée (N° : 068/CNERS/20).

⁴ Centre d'Excellence Africain pour la Prévention et Contrôle des Maladies Transmissibles (CEA-PCMT) 2020 (mai) Rapport de recherche « de l'épidémie d'Ebola à la pandémie de coronavirus (Covid-19) : une analyse situationnelle rapide en Guinée. » mai 2020, Conakry, ENABEL, 73p.

POURQUOI CONSEILLE-T-ON DE PORTER DES MASQUES ? L'Organisation Mondiale de la Santé a émis des recommandations générales sur le port du masque le 5 juin 2020⁵ car la Covid-19 se transmet par les gouttelettes émises par les individus lorsqu'ils parlent, lorsqu'ils toussent. Afin de se protéger si l'on n'est pas malade, ou de protéger les autres si l'on est infecté, le port du masque est recommandé. Ces recommandations sont actualisées en permanence et consultables en ligne⁶. Il faut retenir que le port :

- D'un masque en tissu est recommandé sauf si l'on fait partie d'un groupe à risque. Cela est particulièrement important lorsque l'on ne peut pas garder ses distances avec les autres, en particulier dans les lieux clos et mal ventilés où se trouvent de nombreuses personnes
- D'un masque médical/chirurgical est recommandé si :
 - On a plus de 60 ans,
 - On est atteint d'une autre pathologie,
 - On ne se sent pas bien, et/ou
 - On s'occupe d'un membre de sa famille malade.

Qu'avons-nous trouvé ?

L'usage du masque observé auprès de la population et des acteurs de santé a évolué tout au long de l'épidémie

Un port du masque spontané au début de l'épidémie : L'expérience de l'épidémie d'Ebola et la diffusion de nouvelles alarmantes par les médias internationaux et locaux se traduit par l'adoption spontanée mais non systématique du port du masque (en même temps que l'installation à l'entrée de boutiques ou de logements de kits d'hygiène).



Systématisation du port du masque et multiples formes d'appropriation : Dès l'annonce de l'obligation du port du masque, le **secteur artisanal réagit rapidement**. Des tailleurs s'engagent dans la production de masques en tissu. D'abord de facture assez simple, ils tendent ensuite à reproduire la forme des masques industriels. Les **ONG jouent un rôle important** dans le soutien à cette production. Le **secteur industriel s'engage** également (une usine à Conakry). En conséquence, de multiples produits sont disponibles à un prix variant de 2500 à 10000 GNF. Le circuit de fabrication et de distribution des masques fait intervenir plusieurs acteurs : les tailleurs ou couturiers, les vendeurs de tissus, les grossistes, les détaillants, ce qui témoigne de la **capacité d'adaptation et d'innovation des populations** face à la Covid-19. Les masques artisanaux apparaissent mieux adaptés aux conditions économiques et sociales : lavables et portables plusieurs fois, ils sont finalement moins chers.

⁵ https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/332448/WHO-2019-nCov-IPC_Masks-2020.4-fre.pdf.

⁶ <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/advice-for-public/when-and-how-to-use-masks>.

Les masques sont personnalisés (choix du tissu, inscription du nom du service où l'on exerce, identification par l'écusson de son club de foot préféré ou de son propre nom).

Le masque comme opportunité : l'imposition du port des masques apparaît comme une opportunité tant pour les marchands que pour les forces de l'ordre. Source de revenu pour les marchands, elle l'est aussi, aux yeux de la population, pour certains agents des forces de l'ordre chargés d'imposer son port (le paiement de l'amende ou sa négociation est perçue comme se faisant à leur avantage). Aux carrefours, sur les ronds-points ou dans des maquis ouverts malgré le couvre-feu, les forces de l'ordre se présentent inopinément dans la soirée pour y contrôler le respect de la mesure de port de masque.



Plus les mois passent, plus le port du masque passe d'une mesure de gestion du risque épidémique à une mesure de gestion d'un risque d'une autre nature : on le porte pour éviter l'amende ou le racket des forces de l'ordre, on le porte devant son chef de service pour éviter une réprimande.

Vendre des masques

Fatim est étudiante en seconde année à l'Université Général Lansana Conte de Sonfonia-Conakry. Elle soutient sa tante qui l'accueille en vendant des petites marchandises au marché de Madina (Conakry). Dès le début de l'épidémie, elle élargit son éventail de marchandises avec des masques, dont elle dit tirer un profit important.

Elle vend trois qualités de masques :

- masques artisanal en tissu : elle achète le tissu et fait faire les masques par un tailleur (vente 2500 GNF)
- masques artisanal en tissu stylisé (logo, marques...) : elle s'approvisionne chez un grossiste (achat 40 000 GNF la douzaine, revente :
- masques chirurgical : au début elle les achète en gros chez un commerçant (50 pièces pour 80 000 GNF, revendu 5000 GNF l'unité). Ensuite elle s'approvisionne dans une usine de Conakry qui s'est lancée dans la production (50 pièces pour 60 000 GNF, revente 2500 GNF l'unité).

Fatim ne croit pas à l'existence de la Covid-19 en Guinée. Elle considère que les mesures de riposte « *serrent et bouleversent le quotidien de la population* » et que les mesures de prévention (interdiction de rassemblement et imposition du port du masque) ont servi pour les premières à réduire la mobilisation populaire contre le référendum et pour la seconde à permettre aux forces de l'ordre de racketter la population dans le cadre de l'imposition du respect des mesures barrières sanitaires. Cependant, Fatim porte toujours un masque sur le marché, tant pour échapper au racket que pour attirer la clientèle et se protéger contre la poussière, qui est source de plusieurs autres maladies, dit-elle.

UN PORT DU MASQUE NEGOCIE : Après la période d'appropriation du masque, le port du masque est négocié selon de multiples logiques.

Porter un masque pour se protéger d'un rapport coercitif ou dans le cadre de relations hiérarchiques : Plus la perception du risque de la Covid-19 s'éloigne (peu de cas visibles et temps électoral plaçant le risque épidémique au second plan), plus les logiques du port du masque obéissent à des logiques non-sanitaires : la gestion du risque d'amende ou celle du rapport avec un supérieur hiérarchique dans le système de santé l'emporte sur celle d'une possible contamination.

Les contraintes du port du masque : difficile à porter dans la longue durée, le masque est porté sur le menton ou sur le cou et éventuellement replacé sur la bouche lors d'une interaction. A l'inverse, il est parfois porté en permanence sauf lorsque l'individu veut parler car il gêne l'élocution. Chaque manipulation du masque se fait le plus souvent sans précautions : la face du masque est touchée avec la main sans désinfection après la manipulation, le masque est réutilisé plusieurs jours d'affilé et, lorsque qu'un masque est lavable, le lavage n'est pas quotidien...

Ne pas porter de masque comme signe de mécontentement : Deux événements illustrent de la portée symbolique du non-port du masque dans un registre politique. A Kindia (Guinée Maritime), le 4 juin 2020, le maire de la ville, constatant l'augmentation de cas Covid-positifs et le non-respect des mesures de prévention, annonce de son propre chef la mise en place d'une amende de 500 000 GNF et d'une peine de 72 heures de détention pour tout contrevenant. Le 8 juin, des jeunes érigent des barricades pour s'opposer à la mesure. Le maire présente alors ses excuses et se rétracte⁷. A Coyah (Guinée Maritime), le 12 mai 2020, les jeunes de la ville excédés par l'imposition des mesures de prévention contre la Covid-19 (barrages empêchant la circulation entre Conakry et Coyah, imposition du port du masque) manifestent en nombre. La gendarmerie tire sur la foule et l'on déplore officiellement 6 décès dont une femme enceinte. 11 personnes sont blessées dont 3 forces de l'ordre⁸. Depuis lors dans ces deux localités, le port du masque est très peu observé par la population et les forces de l'ordre n'interviennent plus pour l'imposer.

Dans le système de santé, on note la coexistence de différents types de masques (chirurgicaux, FFP2, artisanaux). Quel que soit le type de masque, le port n'est pas systématique. Il est rarement porté lors d'une interaction avec un collègue (sauf si ce dernier est un supérieur hiérarchique). Avec les patients, plus la familiarité est grande entre le soignant et le soigné, moins le port du masque est observé (hors consultation ORL ou dentaire). La perception du risque de contamination à la Covid-19 (traduite par le port du masque) est inversement proportionnelle au sentiment de familiarité.

⁷ <https://actujeune.com/2020/06/08/le-maire-de-kindia-sexcuse-et-annule-la-mesure-apres-des-protestations-contre-lamende-de-500-000-fg-et-72h-de-prison-pour-non-port-de-masque/> (consulté le 27 novembre 2020).

⁸ <https://mediaguinee.org/violences-a-coyah-les-victimes-ont-ete-inhumees-hier/> (consulté le 27 novembre 2020).

Comprendre le relâchement général du port du masque

- La politique de riposte contre la Covid-19, focalisée sur la région du grand Conakry, contribue à la construction et la perception du risque Covid-19 comme ne concernant pas le reste de la Guinée, menant à une application différenciée du port du masque dans les contextes ruraux.
- Une période électorale (référendum et législative le 22 mars 2020, puis présidentielles le 18 octobre) qui occupe les esprits et place au second plan le risque épidémique.
- Une lassitude générale pour des mesures dont la pertinence n'apparaît pas de manière évidente (épidémie peu visible en population, un faible nombre de cas positifs et de victimes qui mènent à une reconsidération de la Covid-19 et de sa dangerosité).
- Le sentiment que le port du masque constitue une opportunité pour les forces de l'ordre et les marchands plus qu'un outil de gestion du risque épidémique.
- Absence d'une diffusion réellement massive et rapide d'un modèle de masque homologué par les autorités sanitaires guinéennes.

RECOMMANDATIONS

Les populations guinéennes ont su porter des masques dès qu'elles en ont perçu la nécessité. Dès lors que le risque de la Covid-19 est apparu lointain, le port du masque a diminué (comme le lavage des mains) et des logiques non sanitaires président à présent à son usage.

Rappeler la logique sanitaire du port du masque : Il convient de dépasser la dimension coercitive de l'application de la mesure du port du masque pour aider à la réappropriation du port via une logique de protection sanitaire. **Le rappel de l'intérêt du port du masque devrait être associé à celui de l'importance du lavage des mains.** Ce rappel devrait s'inscrire dans un réinvestissement important dans la communication sur l'épidémie.

Réinvestir dans la diffusion au grand public de l'état des connaissances sur la Covid-19 : De nouvelles connaissances sur l'épidémie de Covid-19 (modes de contamination, soins, vaccination) sont produites chaque jour. Il est nécessaire non seulement de prendre en compte cette évolution des savoirs afin de proposer une prise en charge optimale de la maladie mais également d'informer la population sur l'évolution permanente des savoirs. Cependant, **obtenir l'adhésion des populations aux mesures de prévention suppose de leur donner les moyens d'en comprendre les logiques.** Il importe de **s'adresser à eux dans leur langue** et de **confier la tâche de diffuser les savoirs à des acteurs de la santé et/ou de la recherche dont la légitimité dans le domaine est établie.** Eux seuls sauront dire ce que l'on sait, et ce que l'on ne sait pas, et rappeler le sens sanitaire des mesures de protection contre l'épidémie.

